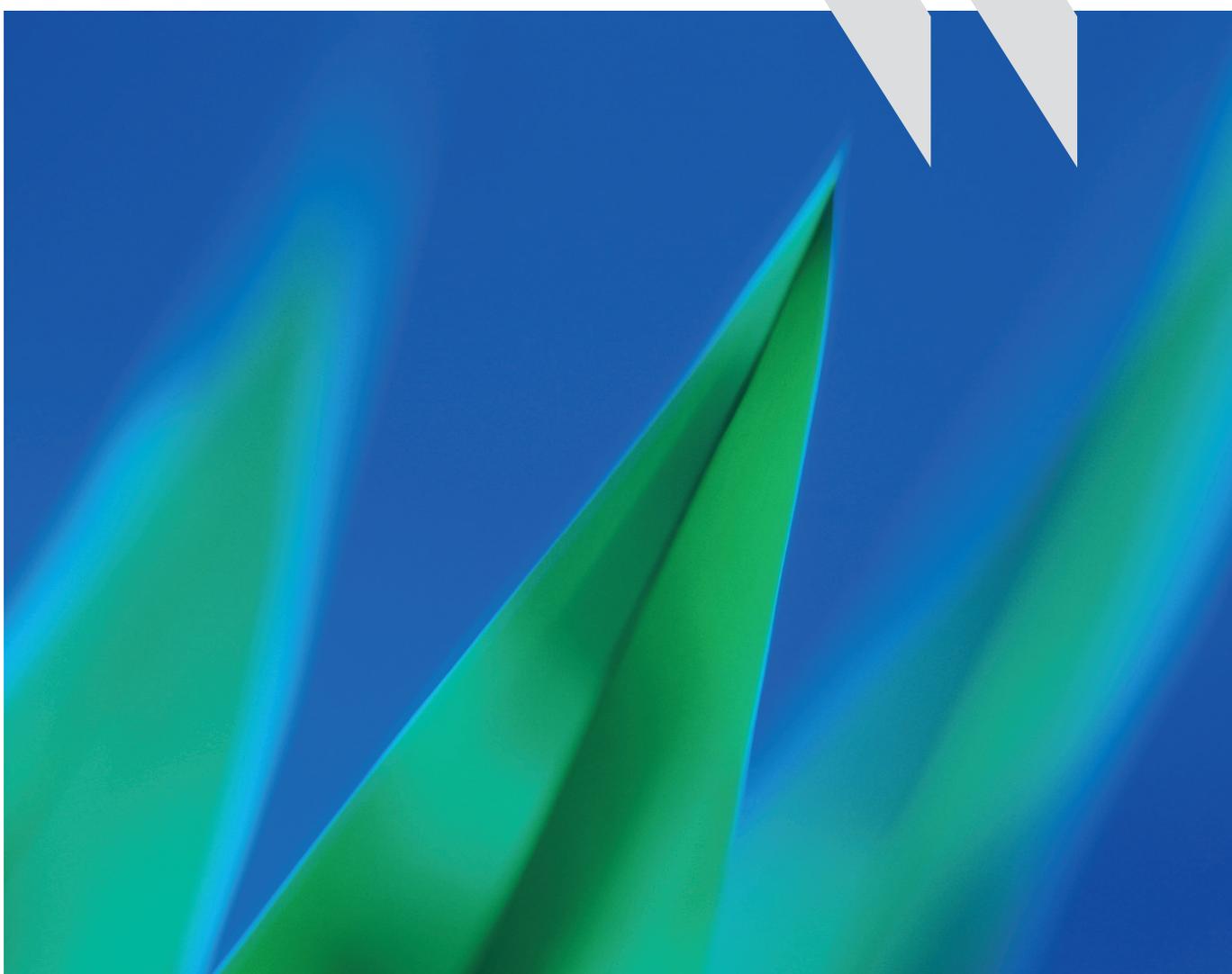


Pourquoi un environnement sain est essentiel à la réduction de la pauvreté



Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres

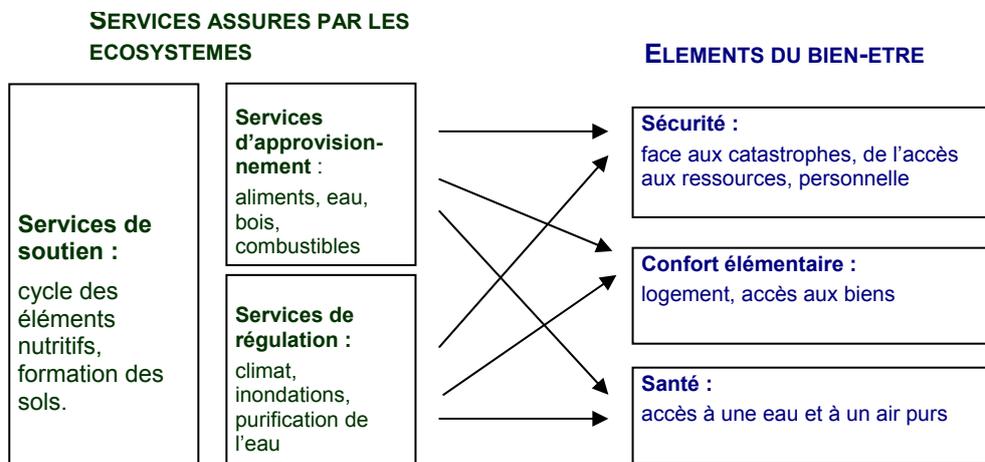
1. Si tant de gens vivent dans la pauvreté, pourquoi les pays en développement doivent-ils se préoccuper de l'environnement ?

Le terme « environnement » désigne en fait les sols (qui portent les cultures alimentaires), l'eau (que l'on boit, qui lave et qui irrigue les cultures), l'air (que l'on respire) et une foule de produits alimentaires et médicinaux (fruits, poissons, bois, racines comestibles, etc.). Préserver l'« environnement » revient donc à sauvegarder la production d'aliments, empêcher la pollution de l'air et de l'eau, pourvoir à la subsistance des personnes et protéger leur santé. Dans les pays où la prospérité économique est très tributaire des ressources naturelles (c'est-à-dire la plupart des pays en développement), un environnement dégradé ne fait qu'exacerber les conditions de la pauvreté.

FAIT n° 1 - Des études de la Banque mondiale indiquent que la subsistance de plus d'un milliard d'habitants de la planète dépend, à des degrés divers, des ressources forestières (P. Vedeld, A. Angelsen, E. Sjaasrad et G. Berg, *Counting on the Environment: Forest Income and the Rural Poor*, Environmental Economics Series No. 98, Banque mondiale, 2004).

FAIT n° 2 - Sur 24 services essentiels assurés par les écosystèmes, 15 sont en voie de dégradation (qui concernent la production d'aliments, la qualité de l'eau, la lutte contre les maladies, la régulation du climat, etc.) (*Evaluation des écosystèmes pour le millénaire*).

ILLUSTRATION DES LIENS ENTRE SERVICES RENDUS PAR LES ÉCOSYSTÈMES ET BIEN-ÊTRE HUMAIN



Adapté de *Vivre au-dessus de nos moyens – Actifs naturels et bien-être humain* (Déclaration du Conseil d'administration), Evaluation des écosystèmes pour le millénaire

2. Qui souffre réellement de la dégradation de l'environnement ?

De manière générale, la dégradation de l'environnement affecte au premier chef les personnes et les pays les plus pauvres. Les plus démunis doivent se contenter des terres marginales, des forêts, des eaux côtières ou de la périphérie des centres urbains pour subsister. C'est dans les zones urbaines que les nécessiteux sont le plus exposés à une forte pollution de l'air et de l'eau, et ils ne peuvent pas échapper aux répercussions néfastes de l'urbanisation. Les femmes et les enfants, souvent chargés des tâches en relation avec l'eau et l'énergie, sont de très loin les plus touchés.

Ce problème est bien connu des donateurs. Les *Lignes directrices du CAD - La réduction de la pauvreté* appellent les institutions bilatérales à œuvrer à la réduction de la pauvreté en intégrant « l'objectif de développement durable, notamment les problèmes d'environnement, dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté ».

FAIT n° 3 - Dans les pays en développement, la perte totale d'espérance de vie est imputable à hauteur de 20% à des causes environnementales, contre 4% environ dans les pays de l'OCDE (*Sustaining the Environment to Fight Poverty*, PNUD et al., 2005).

FAIT n° 4 - Faute d'un approvisionnement en eau, d'un assainissement et de conditions d'hygiène convenables, l'eau insalubre est responsable de 3.1% des décès dans le monde. Plus de 99% des victimes succombent dans les pays en développement (*Rapport sur la santé dans le monde 2002*, OMS).

FAIT n° 5 – Dans les villes du monde entier, la pollution atmosphérique extérieure provoque approximativement 800 000 décès par an dus aux maladies cardio-pulmonaires, aux cancers du poumon et aux affections respiratoires aiguës. Cela équivaut à 6.4 millions d'années de vie perdues par décès prématuré. C'est dans les villes des pays en développement de la région du Pacifique occidental, dont la Chine, et de la région du Sud-Est asiatique, dont l'Inde, que la charge de morbidité imputable à la pollution atmosphérique extérieure est la plus forte (44% et 17% de la totalité des décès, respectivement) (*Urban air pollution*, OMS, 2004).

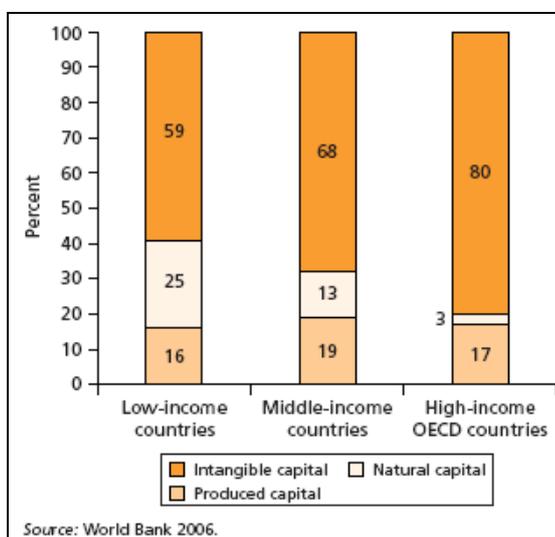
FAIT n° 6 – La pollution de l'air intérieur, due aux fumées dégagées par les poêles et les foyers ouverts, cause environ 1.6 million de décès par an dans les pays en développement (*Déclaration commune OMS/PNUD – Pollution à l'intérieur des habitations*, 2004).

3. Cela signifie-t-il que l'environnement compte davantage dans les pays pauvres que dans les pays riches ?

Dans de nombreux cas, oui. En termes relatifs, le patrimoine naturel contribue beaucoup plus à la richesse nationale dans les pays en développement que dans les pays à revenu élevé. Dans de nombreux pays pauvres, les ressources naturelles constituent un filet de sécurité qui peut se révéler vital en cas de crise. Parallèlement, l'activité économique dépend elle aussi en grande partie de la qualité de l'environnement dans les pays développés.

FAIT n° 7 – Les ressources retirées de l'environnement représentent 25% de la richesse totale dans les pays à faible revenu, 13% dans les pays à revenu intermédiaire et seulement 3% dans les pays de l'OCDE (*Ensuring Environmental Sustainability: Measuring Progress*, Banque mondiale, 2005)

Pourcentages des sources de richesse dans différentes catégories de pays, 2000



Source : Banque mondiale, 2006

*Une étude sur le Parc national du Mont Elgon, en Ouganda, montre que les ressources naturelles ont une fonction de filet de sécurité en cas de catastrophe naturelle ou de crise sociale. L'environnement assure 19% du revenu des paysans qui vivent à proximité du parc et les ménages pauvres en sont davantage tributaires que les ménages riches (*Sustainable livelihoods and environmental income dependence around Mt. Elgon National Park, Uganda*, SIU, 2002).*

4. Une meilleure gestion de l'environnement bénéficie-t-elle donc surtout aux plus démunis ?

Pas tout à fait. Ce sont bien les plus nécessiteux qui souffrent le plus d'une mauvaise gestion de l'environnement, mais celui-ci (et la productivité des ressources naturelles) rejaillit aussi sur le rythme et la forme de la croissance économique dans son ensemble. Dans beaucoup de pays en développement, les ressources naturelles constituent un marchepied pour accéder à des activités plus complexes et à plus forte valeur ajoutée. La bonne gestion de la forêt, par exemple, peut ouvrir la voie à diverses activités du domaine de la transformation du bois, lesquelles peuvent engendrer de nombreux débouchés professionnels, y compris pour la main-d'œuvre qualifiée et semi-qualifiée. De même, beaucoup de pays disposant d'abondantes ressources halieutiques sautent le pas entre la pêche et les activités de conserverie, puis d'autres activités de transformation plus élaborées. Inverser les processus de dégradation des sols suppose d'adopter des techniques de culture perfectionnées, d'utiliser des semences améliorées et d'exploiter pleinement les technologies de l'information disponibles pour anticiper les variations climatiques et les fluctuations qui s'ensuivent sur les marchés. L'écotourisme, tributaire d'une saine gestion de l'environnement, est souvent une activité rentable qui emploie une main-d'œuvre qualifiée.

L'amélioration de la gestion de l'environnement va donc de pair avec la modernisation économique et la diversification des sources de revenu envisageables. Celles-ci nécessitent quant à elles d'élever le niveau de littératie et d'instruction, d'améliorer l'accès aux moyens de communication et de renforcer la participation aux marchés mondiaux.

A Madagascar, une entreprise de transformation de crevettes a offert 1 200 emplois permanents aux habitants de la zone reculée et rurale où elle s'est implantée, dont beaucoup n'avaient jamais eu d'emploi salarié auparavant. L'approvisionnement en crevettes est bien entendu indispensable à la prospérité à long terme de cet établissement. Les intérêts de l'entreprise et de ses salariés et la pérennité de la pêche à la crevette sont donc indiscutablement liés (World Resources Institute, 2005).

D'après une étude sur le Parc national Kruger, en Afrique du Sud, grâce à l'écotourisme, la préservation de la faune et de la flore sauvages est 18 fois plus rentable que d'autres activités telles que l'élevage ou la culture. La raison en est, entre autres, que le potentiel agricole de cette région est médiocre. L'écotourisme reste un marché de niche, mais il peut se révéler très payant si les conditions sont réunies (Sustaining the Environment to Fight Poverty, PNUD et al., 2005).

*A Nam Pheng, au Laos, les villageois se sont regroupés en 1996 pour développer le marché d'une variété de bambou comestible (*Pleioblastus amarus*) et de la cardamome, deux produits traditionnels à valeur élevée. Moyennant une gestion durable des ressources et l'amélioration des techniques de récolte, ils sont parvenus à accroître le volume des ventes et à augmenter leurs prix. En 2002, une journée de récolte de bambou leur rapportait dix fois le revenu qu'ils tiraient de la culture sur brûlis, qui était auparavant leur principal moyen de subsistance (World Resources: The Wealth of the Poor, WRI, 2005).*

5. Donc, gestion de l'environnement et développement sont véritablement liés ?

Oui. La réduction de la pauvreté, la croissance économique et les « ressources environnementales » nécessaires à la vie sont étroitement associées. C'est pourquoi les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) prévoient, entre autres, d'inverser la tendance à la dégradation de l'environnement. Ils ont pour la plupart un rapport très net avec l'environnement.

Liens entre environnement et Objectifs du millénaire pour le développement

- 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim :** les moyens de subsistance et la satisfaction des besoins alimentaires des pauvres sont souvent directement tributaires d'écosystèmes épanouis et de la diversité des biens et des services écologiques qu'ils fournissent.
- 2. Assurer l'éducation primaire pour tous :** le temps que les enfants, en particulier les filles, passent à parcourir à pied de longues distances pour aller chercher de l'eau ou du bois est autant de temps qu'ils ne passent pas à l'école.
- 3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes :** les femmes pauvres sont particulièrement exposées à la pollution de l'air intérieur et soumises aux corvées d'eau et de bois. Elles sont désavantagées dans l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles.
- 4. Réduire la mortalité infantile :** d'après les estimations, les maladies transmises par l'eau comme la diarrhée et le choléra tuent 3 millions de personnes par an dans les pays en développement, en majorité des enfants de moins de 5 ans.
- 5. Améliorer la santé maternelle :** la pollution de l'air intérieur et la nécessité de porter des charges lourdes (eau et bois) sont préjudiciables à la santé des femmes, ce qui les expose à davantage de risques pendant les grossesses et les accouchements.
- 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies :** dans les pays en développement, jusqu'à un cinquième de la charge de morbidité peut être lié à des facteurs de risque environnementaux, et prévenir les maladies est plus efficace et moins coûteux que les traiter.
- 7. Assurer un environnement durable :** les tendances actuelles de la dégradation de l'environnement doivent être inversées de manière à ce que les écosystèmes de la planète restent en bon état et productifs.

(Sustaining the Environment to Fight Poverty: The Economic Case and Priorities for Action. Environment for the MDGs. PNUD et al., 2005).

FAIT n° 8 – D'après des estimations, chaque dollar investi pour réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable et à l'assainissement, conformément aux OMD, fera économiser 9.96 à 12.54 USD en Afrique, 10.21 à 12.72 USD dans les Amériques, et 25.36 à 34.85 USD dans le bassin de la Méditerranée orientale (Amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans le monde : coûts et avantages, OMS, 2004)

Améliorer l'accès à l'énergie est une condition sine qua non pour atteindre les OMD

Les OMD ne font pas explicitement référence à l'énergie, mais il n'est pas envisageable de réduire la pauvreté tant que les démunis, qui continuent d'utiliser des combustibles traditionnels dangereux et très polluants comme la bouse de vache et les résidus de bois, ne pourront pas accéder plus facilement aux énergies modernes. L'Agence internationale de l'énergie estime que des investissements de 17 milliards USD par an seront nécessaires pendant douze ans pour que 500 millions de personnes de plus aient accès à l'électricité d'ici à 2015 et donc réduire l'extrême pauvreté (OMD 1) (Sustaining the Environment to Fight Poverty, PNUD et al., 2005)

6. Mais si l'environnement est vraiment si important, pourquoi les pays ne font-ils pas plus ?

Il y a à cela trois raisons principales. Tout d'abord, beaucoup de biens et services environnementaux ne transitent pas par les marchés constitués, et ne se caractérisent donc pas par un prix chiffrable. Outre les « biens publics » comme l'air pur, ils comprennent aussi, entre autres, le bois de chauffage, les fruits et le gibier trouvés dans la nature. Dans les pays pauvres, ces biens et services représentent une grande partie des revenus individuels et des moyens de subsistance, mais ils ne sont pas enregistrés dans les statistiques économiques et ne sont donc pas pris en considération par les responsables de la politique économique et de la planification (ni par les autorités fiscales, d'ailleurs, qui ne prélèvent pas leur dû).

La deuxième raison tient au fait que les pauvres, qui forment la catégorie la plus tributaire des ressources naturelles, sont aussi ceux qui sont le moins à même de peser sur les processus politiques et sur les décisions, à tous les niveaux. Les démunis, et en particulier les femmes, doivent en outre composer avec des droits d'accès insuffisants et précaires aux ressources dont ils dépendent.

Enfin, il est parfois difficile, pour les pouvoirs publics, de justifier les coûts immédiats de la protection de l'environnement, sachant que les retombées bénéfiques de l'action dans ce domaine ne se manifestent qu'à long terme.

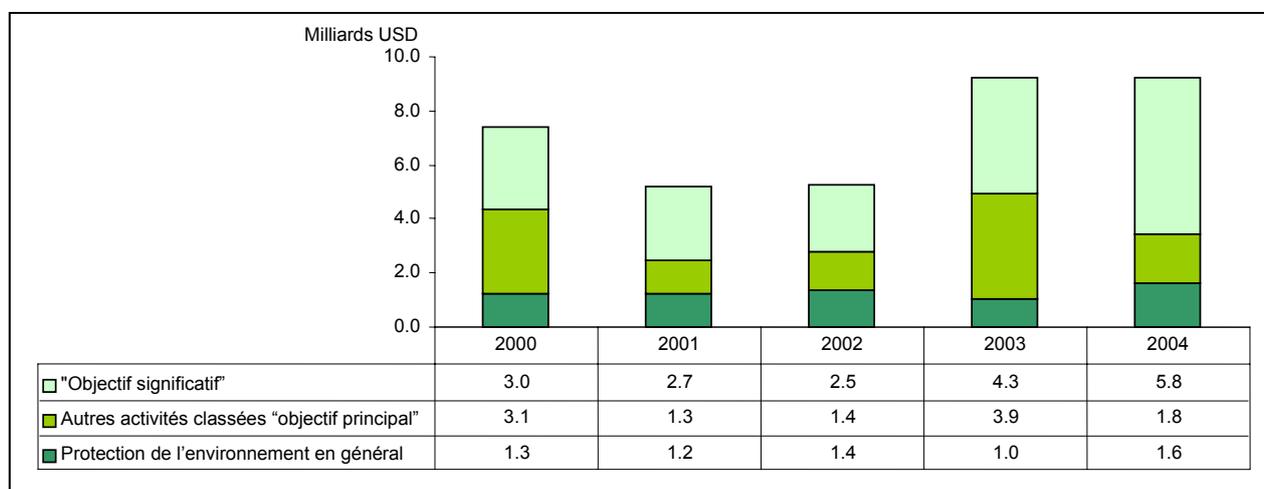
Les évaluations participatives de la pauvreté confirment l'importance de l'environnement pour les pauvres. Il est ressorti de l'examen de 23 évaluations de ce type que l'environnement était considéré dans tous les cas comme une composante déterminante du bien-être, notamment dans des situations où il avait été surexploité ou dégradé (Sustaining the Environment to Fight Poverty, PNUD et al., 2005).

7. Les organismes d'aide doivent donc accorder davantage d'attention à l'environnement ?

Les organismes d'aide tiennent compte depuis longtemps déjà de l'environnement dans les projets qu'ils soutiennent. Par exemple, les pays de l'OCDE œuvrent pour que l'environnement soit pris en considération à part entière par les institutions et programmes de coopération pour le développement. En outre, les procédures d'étude de l'impact sur l'environnement adoptées par l'OCDE font partie de la trousse à outils de base des organismes d'aide. Les donateurs dispensent des fonds importants en faveur de l'amélioration de l'environnement.

Sur la période 2000-2004, l'aide des pays du CAD en rapport avec des objectifs environnementaux¹ s'est établie en moyenne à 7.2 milliards USD par an.

**Aide axée sur la viabilité écologique accordée par les membres du CAD
Engagements 2000-2004**



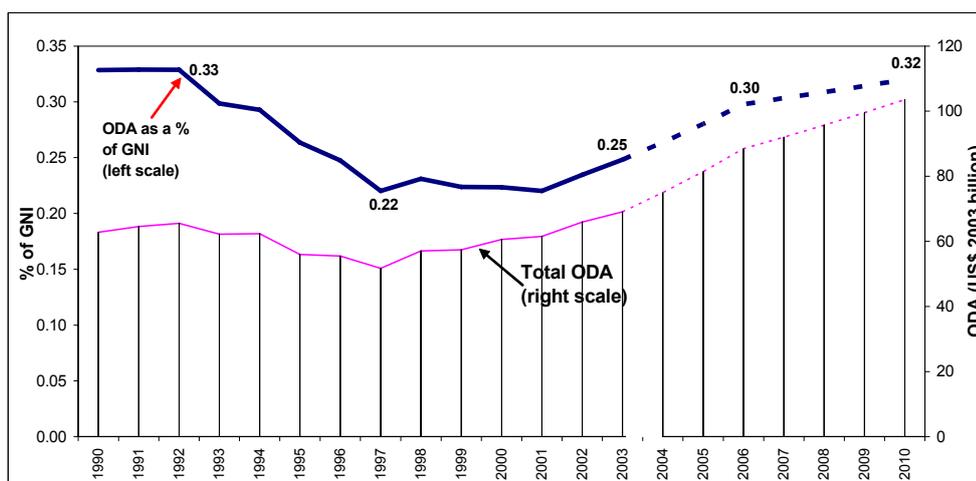
Source : OCDE

¹ « L'aide à l'environnement » comprend les activités de soutien spécifiquement axées sur la protection de l'environnement (développement des capacités dans les domaines de la surveillance et de la lutte contre la pollution, par exemple), ainsi que l'appui en faveur d'activités qui ne relèvent pas du secteur de l'environnement en tant que tel mais dans le cadre desquelles la protection de l'environnement est un objectif significatif (un projet dans le secteur de l'énergie peut avoir pour grands objectifs les économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, par exemple). Pour des raisons techniques, les informations statistiques sur l'aide à l'environnement doivent être considérées comme approximatives et non pas comme précises.

8. Faut-il en déduire que l'aide doit être accrue ?

Les apports d'aide ont augmenté ces dernières années et, d'après les prévisions, ils devraient progresser encore plus à l'avenir (voir le graphique ci-dessous), conformément aux engagements internationaux pris récemment par les membres de l'OCDE. Une grande partie de cette aide bénéficiera à des initiatives de développement qui ont de nettes retombées sur l'environnement, comme l'amélioration de l'accès des pauvres à des sources d'énergie modernes, et une autre contribuera directement à la réalisation d'objectifs environnementaux.

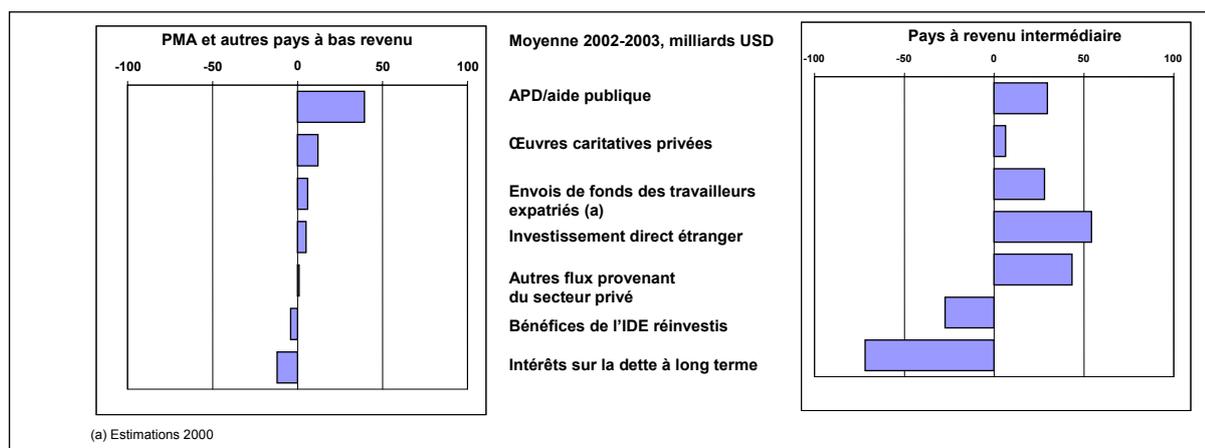
Aide publique au développement (APD) des membres du CAD : 1990-2003 et simulations pour 2006 et 2010



Source : OCDE

Le rôle du secteur privé dans le financement d'un développement respectueux de l'environnement sera lui aussi très important. Supprimer les obstacles à la contribution de ce secteur à un développement rationnel fait partie des objectifs de l'aide. Les flux financiers provenant du secteur privé (notamment les investissements directs étrangers) sont plus importants que l'APD dans les pays à revenu intermédiaire, tandis que c'est l'inverse dans les pays les plus moins avancés ou à bas revenu (voir le graphique ci-dessous).

Provenance des ressources extérieures



Source : OCDE

9. Quelles sont les difficultés qu'il faudra surmonter ?

Le monde change, et l'aide aussi. Les donateurs destinent désormais leur assistance à des programmes, à des secteurs ou à des plans de développement à long terme et de réduction de la pauvreté, et non plus à des projets précis. Cela crée de nouvelles occasions de dialogue et de réforme sur les questions d'environnement au niveau où ils comptent vraiment : l'action des pouvoirs publics (dans les domaines des prix, de la fiscalité, du droit des licences, des régimes fonciers et de la privatisation). De nouvelles approches (comme les évaluations environnementales stratégiques et la réforme fiscale écologique), ainsi que de nouveaux instruments de financement (tels que le mécanisme pour un développement propre prévu par le Protocole de Kyoto) engendrent de nouvelles possibilités de soutien des efforts déployés par les pays pauvres en faveur d'un développement respectueux de l'environnement. Les donateurs s'efforcent d'ores et déjà d'appliquer ces outils dans le cadre de l'aide (voir les exemples ci-dessous).

Une évaluation environnementale stratégique contribue à l'amélioration de la politique forestière au Ghana

Une évaluation environnementale stratégique de la stratégie de réduction de la pauvreté du Ghana a mis en évidence des contradictions possibles entre les objectifs de la politique forestière et la protection des écosystèmes qui bordent les cours d'eau. La politique forestière a été modifiée en conséquence, notamment pour encourager la plantation de bambous et de rotang. La pression exercée sur les forêts primaires et les écosystèmes fluviaux fragiles a ainsi été réduite (Guidance on applying Strategic Environmental Assessment (SEA) in Development Cooperation, OCDE, à paraître).

Réforme de l'action publique dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement en Colombie

L'établissement d'un rapport sur le secteur de l'eau et de l'assainissement en Colombie a donné lieu à une évaluation environnementale stratégique, à la suite de quoi des recommandations ont été formulées et mises en œuvre en ce qui concerne les obligations des autorités locales et des exploitants en matière d'environnement, les normes de rejets d'eaux usées et le renforcement des capacités de management environnemental (Ibid.).

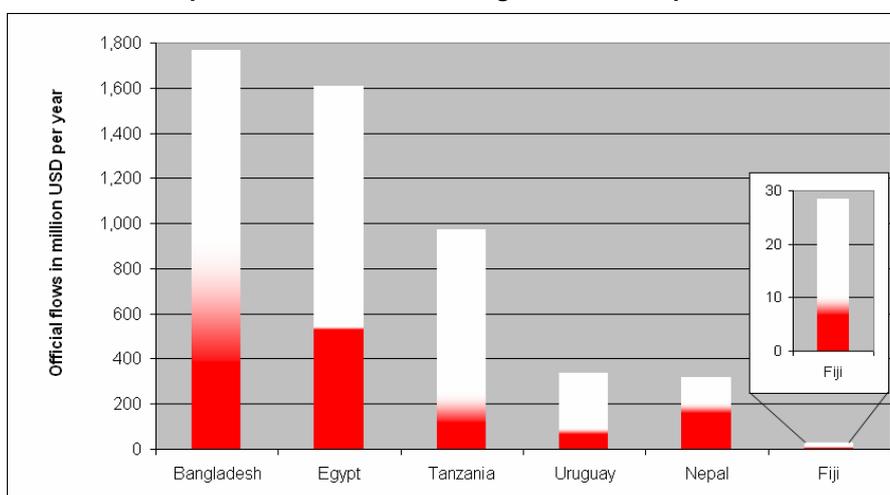
La Mauritanie applique des mesures fondées sur le jeu du marché pour améliorer la gestion des pêches

La stratégie de réduction de la pauvreté de la Mauritanie indique : « l'objectif premier [de la politique de croissance et de stabilité macroéconomique] sera d'assurer la mobilisation pleine et entière du revenu intérieur... Les recettes non fiscales augmenteront nettement sous l'effet des droits de pêche et des amendes infligées aux pêcheurs » (Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, Mauritanie).

Si les flux d'aide augmentent, il est d'autant plus important de veiller à ce que les fonds soient correctement employés. Entre autres, « améliorer » l'aide consiste à soutenir des projets qui ne seront pas remis en cause par des catastrophes naturelles et le changement climatique. En effet, les donateurs apportent leur appui à la construction d'infrastructures comme des barrages, des ponts, des routes, des réseaux d'eau potable et d'irrigation, qui seront encore là dans cinquante ans, date à laquelle les conditions climatiques auront considérablement changé d'après les prévisions. Les ouvrages doivent donc être conçus en conséquence.

D'après une analyse que l'OCDE a consacrée à la composition de l'APD dont bénéficient six pays en développement (Bangladesh, Egypte, Tanzanie, Uruguay, Népal et Fidji), une partie non négligeable des fonds est destinée à des activités qui pourraient se ressentir des effets du changement climatique ou d'autres risques climatiques.

Flux d'APD annuels et proportion des activités potentiellement concernées par les retombées du changement climatique



Source : *Contre vents et marées – Les politiques de développement face au changement climatique* (Paris, OCDE, 2005)

Outre le changement climatique, les initiatives de développement devront tenir compte de nouveaux problèmes planétaires comme la désertification et la diminution de la biodiversité. C'est ce que souligne la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*, adoptée le 2 mars 2005 par les représentants officiels et ministres de 91 pays au Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide.

DECLARATION DE PARIS SUR L'EFFICACITE DE L'AIDE

- Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle -

Paragraphe 40. Les donateurs ont déjà accompli d'immenses progrès en matière d'harmonisation autour des études d'impact sur l'environnement (EIE), par exemple en ce qui concerne les questions de santé et les questions sociales que peuvent soulever les projets. Ces progrès doivent aller plus loin et porter notamment sur les conséquences possibles de problèmes environnementaux de dimension planétaire comme le changement climatique, la désertification et l'appauvrissement de la biodiversité.

Paragraphe 41. Les donateurs et les pays partenaires s'engagent conjointement à :

- Renforcer l'application des EIE, utiliser plus systématiquement des procédures communes dans le cadre des projets, notamment par le biais de consultations avec les parties prenantes, élaborer et appliquer des approches communes de « l'évaluation environnementale stratégique » aux niveaux sectoriel et national.
- Continuer de développer les capacités techniques et stratégiques spécialisées nécessaires pour effectuer des analyses environnementales et assurer le respect de la législation.

Documents complémentaires de OECD

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005)

Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD – La réforme fiscale écologique axée sur la réduction de la pauvreté (2005)

Contre vents et marées – Les politiques de développement face au changement climatique (2005)

What is Strategic Environmental Assessment? (2006)

Good Practice Guidance on applying Strategic Environmental Assessment (SEA) in development co-operation (à paraître)

Liens entre pauvreté, environnement et égalité homme-femme (Les dossiers du CAD, 2002)

Lignes directrices du CAD – Intégrer les conventions de Rio dans la coopération pour le développement (2002)

Good Practices for Public Environmental Expenditure Management (2003)

Performance Measurement Guidance for Environmental Compliance and Enforcement Practitioners (2005)

Toolkit for Benchmarking Water Utility Performance (2001)

A Toolkit for Building Better Environmental Inspectorates in Eastern Europe, Caucasus and Central Asia (2004)

FEASIBLE Computer Model to Develop Financing Strategies for Environmental Infrastructures (2005)

Autres sources

Ensuring Environmental Sustainability: Measuring Progress. Toward the 7th Millennium Development Goal, Banque mondiale, 2005

Sustaining the Environment to Fight Poverty: The Economic Case and Priorities for Action. Environment for the MDGs. A Message to the 2005 World Summit, PNUD et al., 2005

Vivre au-dessus de nos moyens – Actifs naturels et bien-être humain – Déclaration du Conseil d'administration – Evaluation des écosystèmes pour le millénaire, 2005

World Resource - The Wealth of the Poor, World Resources Institute, 2005

Déclaration commune OMS/PNUD – Pollution à l'intérieur des habitations - Journée mondiale des femmes rurales, 2004

Cohen, J.A. et al. *Urban air pollution. In: Comparative quantification of health risks. Global and regional burden of disease attributable to selected major risk factors*. Organisation mondiale de la santé, 2004.

Hutton, G. & Haller, L. *Evaluation of the costs and benefits of water and sanitation improvements at the global level. Water, Sanitation and Health. Protection of the Human Environment*, Organisation mondiale de la santé, 2004

P. Vedeld, A. Angelsen, E. Sjaasrad and G. Berg, *Counting on the Environment: Forest Income and the Rural Poor*, Environmental Economics Series No. 98, Washington DC, Banque mondiale, 2004

